



AVIS PUBLIC

Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes (Deuxième avis)

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, a. 511 et s.)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, que le conseil municipal, par voie de la résolution numéro 2025-09-264 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2025, a ordonné au greffier, ou en son absence la greffière adjointe, de vendre à l'enchère publique, dans la salle Florian-Bleau à l'Hôtel de Ville, situé au 110, boulevard Perrot à L'Île-Perrot, **le 21 octobre 2025 à 14 h**, les immeubles ci-après désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes pour les années 2023, 2024 et 2025, y compris les intérêts, pénalités et frais, à défaut de règlement intégral avant la vente.

Les immeubles seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisses dessus construites, contenances et dépendances, assujettis à tous les droits acquis de la Ville de L'Île-Perrot et à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Les immeubles sont du cadastre officiel du Québec, dans la circonscription foncière de Vaudreuil, sur le territoire de la ville de L'Île-Perrot.

LISTE DES IMMEUBLES DONT LA VENTE EST ORDONNÉE

Matricule	Désignation de l'immeuble	Montant dû ¹
6827-08-0820-0-000-0000	Adresse : 84, rue des Opales Lot(s) : 1578643 Propriétaire(s) : Aline Shimirimana	15 180,59 \$
6827-43-6817-0-189-0000	Adresse : 189, Rue André-Lacombe Lot(s) : 1575337, 1578747 Propriétaire(s) : Julie Richardson	10 332,15 \$
6827-59-4177-0-002-0000	Adresse : 392, 3 Grand Boulevard Lot(s) : 1579149, 1579269 Propriétaire(s) : Yangs Immobilier 002 Ltée	Payé
6828-81-6867-0-001-0279	Adresse : 279, 6e Avenue Lot(s) : 5541564, 5541568, 5600248 (PC-35455) Propriétaire(s) : Christopher Morentzos	Payé
6828-96-2974-0-000-0000	Adresse : 61, Grand Boulevard Lot(s) : 1575582 Propriétaire(s) : 9188-8883 Quebec Inc	33 480,56 \$
6927-48-9001-0-000-0000	Adresse : 317, 22e Avenue Lot(s) : 1576427 Propriétaire(s) : Elise Plante	Payé
6927-53-3972-0-000-0000	Adresse : 405, 24e Avenue Lot(s) : 1576605 Propriétaire(s) : Andrzej Cichalewski	12 888,01 \$
6927-58-9508-0-000-0000	Adresse : 23e Avenue Lot(s) : 1576577 Propriétaire(s) : 9162-5665 Quebec Inc	12 904,43 \$
6927-68-0023-0-000-0000	Adresse : 23e Avenue Lot(s) : 1576576 Propriétaire(s) : 9162-5665 Quebec Inc	12 904,43 \$
6927-67-1048-0-000-0000	Adresse : 310, 24e Avenue Lot(s) : 1576590 Propriétaire(s) : 9162-5665 Quebec Inc	16 543,25 \$
6928-04-0092-0-001-0302	Adresse : 302-183, 5e Avenue Lot(s) : 6514007, 6514013 (PC-43364) Propriétaire(s) : Sourabh Sandal	17 039,82 \$
6928-18-8832-0-000-0000	Adresse : 51 - 53, 4e Avenue Lot(s) : 1577955 Propriétaire(s) : Michelyne Girard-Marcy	Payé
6928-39-7348-0-000-0000	Adresse : 29, Rue Henriette Lot(s) : 1575762 Propriétaire(s) : Julian Davies	Payé

6928-49-5588-0-000-0000	Adresse : 2, 6e Avenue Lot(s) : 1575803 Propriétaire(s) : Gokhan Kurtoglu	12 130,64 \$
6928-57-8288-0-000-0000	Adresse : 260, Montée Sagala Lot(s) : 1576080 Propriétaire(s) : La succession de Guy Laroche	6 662,99 \$
6928-64-3123-0-000-0000	Adresse : 1, 22e Avenue Lot(s) : 1576419, 1578846 Propriétaire(s) : Francois Daniel Laprise, Blaze Abran	39 502,58 \$

¹ Montant dû, incluant intérêts et pénalités, en date du présent avis public. Ce montant peut être modifié sans avis préalable.

CONDITIONS DE LA VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable en remplissant le formulaire prévu à cet effet, entre 13 h 30 et 14 h, à la date et au lieu fixés pour la vente.
2. Tout adjudicataire doit déclarer devant la personne faisant la vente les informations suivantes :
 - a) Pour une personne physique : son nom, son adresse et son numéro de téléphone;
 - b) Pour une personne morale : le nom de son représentant, la forme juridique qu'elle emprunte, la loi en vertu de laquelle elle a été constituée, et l'adresse de son siège;

De plus, il devra fournir une pièce d'identité requise en vertu de l'article 2990 du Code civil du Québec et toute personne morale devra soumettre une copie certifiée d'une résolution de son conseil d'administration autorisant la ou les personnes indiquées à acquérir un ou des immeubles mis en vente. La résolution doit contenir les noms, prénoms et fonction de cette ou ces personnes.
3. L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant, par carte de débit ou traite bancaire à l'ordre de « Ville de L'Île-Perrot ».
4. À défaut de paiement immédiat, l'officier chargé de la vente annule l'adjudication et remet sans délai l'immeuble en vente ou met fin à la vente. Dans ce dernier cas, les frais des nouveaux avis sont à la charge de l'adjudicataire en défaut.
5. La personne qui prévoit acquitter le prix de son adjudication par carte de débit doit s'assurer auprès de son institution financière que la limite pour effectuer la transaction a été ajustée en conséquence.
6. La vente transmet à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire primitif avec les purges et conditions prévues à l'article 529 de la *Loi sur les cités et villes*.
7. La vente des immeubles est soumise au droit de retrait d'un an prévu par la *Loi sur les cités et villes*.
8. La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes, sauf s'il s'agit d'une fourniture exonérée telle la vente d'un immeuble d'habitation non neuf. Lorsque la fourniture est taxable et que l'adjudicataire est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes, il doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

Donné à L'Île-Perrot, ce 6 octobre 2025.

Le greffier,

Jean St-Antoine, avocat, OMA